

Au fait : SUD Éducation syndique les personnels de la maternelle à l'université et si tu souhaites recevoir des publications et infos régulières, envoie un mail à sudeduclo@gmail.com

JUSQU'OU IRONT-IELLES ?

Les suppressions de postes massives, la destruction de la formation continue et initiale des enseignant-e-s, le remplacement des aides administratives par des services civiques dans les écoles, les temps partiels imposés, l'absence de formation et le salaire sous alimentaire des AESH et des AED, une médecine du travail démissionnaire, le non remplacement des enseignant-e-s absent-e-s, le rétablissement du jour de carence, une réforme du lycée absconse qui favorise le tri social, la précarisation des personnels administratifs, l'hébergement des résultats des évaluations nationales par les serveurs d'Amazon, le suicide de collègues écrasés par le travail et le suicide d'étudiant-e-s écrasé-e-s par la précarité, le service national universel qui transforme les futurs citoyen-ne-s en petits soldats, la sélection à l'entrée de l'université, le lycée 4.0 qui tue la liberté pédagogique, les ours polaires et les yeux des élèves, les valeurs de l'extrême droite invitées à l'école, et maintenant la réforme des retraites avec un départ supérieur à l'espérance de vie en bonne santé,

tout cela bien sûr, en attendant la prochaine crise climatique, nucléaire ou financière.

**Il est urgent de reprendre le contrôle,
construisons la société que l'on mérite !**

TOUTES ET TOUS EN GRÈVE ET DANS LA RUE, JUSQU'À LA VICTOIRE !



Cadeau de Noël de Blanquer à l'académie Nancy-Metz pour la rentrée 2020 :
118 suppressions de postes dans les collèges et les lycées,
18 suppressions de postes dans les écoles,
16 suppressions de postes de personnels administratifs,
donc 152 suppressions de postes dans notre académie.

Qui s'ajoutent aux 31 AVS non-renouvelé-e-s sur le 54 en janvier 2020.

Et au beau milieu de la grève pour nos retraites, Blanquer augmente les recteurs, rectrices et DASEN qui encaisseront une prime annuelle pouvant aller jusqu'à 51000 euros, alors que les salaires des fonctionnaires sont gelés depuis 2010, baissant leur revenus en proportion de l'inflation de 20 à 25%.

éducation
SUD
Lorraine
Union syndicale
Solidaires

Info

BULLETIN LOCAL D'INFORMATION SYNDICALE

Numéro 38 – Janvier 2020

ISSN : 2104-1547 – CPPAP : 1016 S 08325

Dir. de la publ. : Roberto Toscano

Editeur : SUD Éducation Lorraine 4 rue de Phalsbourg 54000 Nancy

Imprimé par SUD Éducation Lorraine

Périodicité trimestrielle

SOMMAIRE

- p.1 : Édito
- p.2 : Pas de retraite sans Grève Générale
- p.3 : Suicides au travail : le ministère s'en balance !
- p.4 : Lycée 4.0 : allo, allo M. le recteur



PERMANENCES SYNDICALES

Lundi et Vendredi de 14h à 17h
4 rue de Phalsbourg - Nancy
Téléphone : 03 83 35 01 48

SUD Éducation Lorraine :
sudeduclo@gmail.com

SUD Éducation 57 :
sudeduc57@gmail.com

SUD Éducation 88 :
sudeduc88@gmail.com

SUD Éducation 55 :
sudeduc55@gmail.com

SUD Éducation 54 :
sudeduc54@gmail.com

SUD Éducation section Pays Haut :
sudeduclo.payshaut@gmail.com

Site académique : <http://sudedulor.lautre.net/>

Site fédéral : www.sudeducation.org

PAS DE RETRAITE SANS GREVE GENERALE

Retraites solidaires

Dans un système de retraite par répartition, les cotisations versées par les actif-ves aujourd'hui servent directement à financer les pensions des retraité-e-s la même année. C'est pas parfait, n'empêche qu'environ 24 % de la masse des pensions permet d'accorder des droits à des salarié-e-s qui n'ont pas pu cotiser pendant certaines périodes car momentanément hors travail (maladie, maternité, invalidité, chômage indemnisé), par exemple.

Au point où on en est

Dans un système de retraite par capitalisation, les actif-ves épargnent en vue de leur propre retraite dans un cadre individuel ou collectif. Ils et elles versent leurs cotisations dans un fond (de pension par exemple), qui place les sommes au nom de chaque cotisant, et les lui restitue (ou pas) sous forme de rente (ou parfois de capital) au moment de partir à la retraite. C'est la dernière saloperie pondue par des gouvernements s'acharnant à détruire toute solidarité. Depuis 30 ans, prétextant le cataclysme, ielles ont :

- indexé le salaire pris en compte pour le calcul des pensions sur les prix et non plus sur le salaire moyen (qui augmente plus vite) ;
- calculé la pension sur les 25 meilleures années (au lieu de 10 avant 1993) dans le privé ;
- augmenté la durée de cotisation (de 37,5 à 40 ans en 1993 pour le privé et en 2003 pour la fonction publique, à 41,5 ans en 2010, 43 ans prévus en 2035) ;
- inventé la décote (de 1,25%) qui est opérée par trimestre manquant avec un maximum de 20 trimestres (25 %) ;
- augmenté la cotisation salariale (en 2013 l'augmentation de la cotisation patronale est compensée par une baisse des cotisations « famille ») ;
- reculé l'âge d'annulation de la décote : âge de départ auquel on peut obtenir un taux plein de remplacement, même en cas de trimestres de cotisation manquants (de 65 à 67 ans en 2010) ;
- reculé l'âge légal de départ de 2 ans (de 60 à 62 ans en 2010 alors que l'âge moyen de cessation d'activité reste inférieur à 59 ans) ;
- diminué les solidarités (carrières longues, pénibilité...).

Si le cataclysme est toujours imminent, c'est qu'ielles sont incompetent-e-s.

Serre les dents (et les poings)

Le système actuel en annuités est loin d'être parfait. Il réduit partiellement les inégalités (l'écart de 1 à 6 des revenus se réduit de 1 à 4 pour les pensions) mais le déclenchement d'un trimestre cotisé ne prend pas en compte les faibles salaires dans le privé, notamment le temps partiel imposé, il désavantage les femmes qui en sont victimes.

Ce défaut est accru par les "réformes" imposées depuis 1993. Le système à points ne corrigerait pas ce défaut, car peu d'euros cotisés donneront peu de droits. Et l'objectif des gouvernants et capitalistes est clair : diminution des pensions pour toutes et tous, précarité universelle (sauf pour le MEDEF et les guignol-e-s qui nous gouvernent). La preuve ? « *Le système par points ça permet une chose : diminuer chaque année le montant des pensions.* » dit François Fillon.

L'exemple suédois

Macron en rêve. La Suède a mis en place en 1994 un système de retraites par point au détriment du système par répartition. La comparaison avec le système français actuel est édifiant :

- Alors que le taux de pauvreté des 65-74 ans est de 7,5% (chiffres INSEE) en France (le plus bas d'Europe), il est de près de 15 % en Suède, soit le double.
- Les pensions par points sont tout sauf garanties : les pensions des retraité-e-s ont baissé en Suède en 2010, 2011, et 2014.
- En une vingtaine d'années en Suède, la part de retraité-e-s percevant un salaire (donc obligée de travailler pour vivre) a doublé.
- Les Suédois-es ont anticipé la baisse programmée de leur pension et investi en masse dans des fonds par capitalisation... qui ont perdu 40% de leur valeur globale avec la crise de 2008.
- Environ 9 Suédoises sur 10 auraient eu une meilleure retraite dans le système précédent les retraites par points. Le système de retraites par points n'offre aucune garantie aux salarié-e-s, encore moins aux femmes : c'est un système qui répond aux désirs des capitalistes.

On est gouvernés par des imbéciles

Non seulement ielles nous infligent des baisses de pensions allant jusqu'à plus de mille euros, mais en plus ielles ne sont même pas capables de fournir un

simulateur fonctionnel, non mensonger et fiable¹. En revanche, ça, à SUD Éducation, on sait faire, le simulateur est ici : <https://retraites.sudeducation.org/>

Le gouverne ment

Parmi les multiples manipulations pour faire passer la pilule, il en est une remarquable : « *La dette de la Sécu a été logée dans une structure appelée Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale (CADES). Tous les ans, la CADES est alimentée par des recettes (la CRDS, des fractions importantes de CSG, ...). En 2024, grâce à ces recettes, la dette de la CADES aura été entièrement remboursée ! Les recettes de la CADES sont estimées à 24 Milliards en 2024. Elles seront donc disponibles TOUS LES ANS, sans aucun prélèvement supplémentaire ! (...)* Compte tenu de la marge de manœuvre énorme suite à la fin de la dette logée dans la CADES, la mise en place d'un âge pivot ou d'équilibre ne s'impose absolument pas. » (extrait du blog de Christian Eckert (12 décembre 2019), précédent secrétaire d'état au budget, que l'on ne peut vraiment pas taxer « d'extrême gauchiste »).

Mépris de classe

Lors de son allocution du 11 décembre devant le CESE, Édouard Philippe a prouvé, si besoin était, toute l'estime qu'il a pour les plus précaires d'entre nous. Tout en reconnaissant que les plus pénalisé-e-s par la réforme des retraites seraient les personnels de l'Éducation nationale, il a, à peu de frais, rayé de la carte les administratif-ve-s, les AED, les AESH, les contractuel-le-s... qui ne seront pas concerné-e-s par les prétendues revalorisations salariales envisagées pour les enseignant-e-s. Sans doute s'agit-il d'un calcul stratégique de sa part. Sans doute s'est-il dit « *avec leur salaire de misère, ces personnels-là ne pourront de toute façon pas se mettre en grève, il n'y a donc rien à craindre de ce côté* »... Alors pour une fois, et une fois seulement, merci Édouard d'avoir donné le plus légitime motif de colère à tou-te-s ces femmes et hommes qui bossent pour des clopinettes, emmerdé-e-s à longueur de journée par des chef-fe-s et des sous-chef-fe-s, sans aucune reconnaissance professionnelle ni salariale. Merci d'avoir dit explicitement que pour toi comme pour ton caniche de ministre de l'Éducation, les personnels non enseignant-e-s ne sont ni plus ni moins que des invisibles !

De rien à moins que rien

Ne nous y trompons pas, si les profs n'ont pas été invisibilisé-e-s, c'est pour mieux leur enfoncer la tête sous l'eau. Dans une profession marquée par la souffrance des personnels dont les suicides sont le symptôme le plus insupportable, Jean-Michel Blanquer ne se contente pas de ne pas nous entendre, il nous pousse littéralement vers la sortie. Ce n'est pas une, mais deux réformes dont personne ne veut qu'il compte mener. En plus d'un soi-disant rattrapage de salaire pour compenser les pertes de pension engendrées par la réforme des retraites, voilà qu'il nous annonce une redéfinition du métier et du temps de travail. On n'a rien sans rien ? Non, là on a déjà rien et on aura moins que rien. Un gouvernement qui a fait du point d'indice le permafrost de la fonction publique et qui vient nous



Photo : Lucile Nabonnand

¹ https://www.francetvinfo.fr/economie/greve/greve-du-5-decembre/reforme-des-retraites-pourquoi-il-faut-prendre-le-simulateur-du-gouvernement-avec-des-pincettes_3751145.html

promettre que nos salaires seront revalorisés en conséquence... mais pas tout de suite... Qui peut encore croire à ça ? En revanche, pour ce qui est de nous faire bosser pendant les petites vacances (stages obligatoires, école ouverte, devoirs faits, liaisons inter-dégrés...), le ministre fourmille d'idées à imposer dès la rentrée prochaine. Pour la mise en place de nouvelles missions particulières aussi, rien de tel que des nouvelles hiérarchies intermédiaires et des nouvelles primes pour accroître la division des personnels, l'inégalité de traitements, et le mal-être encoignants ! Mais qu'on se rassure, avec les 400 millions mis sur la table on aura tou-te-s 30 balles par mois pour acheter à crédit un casque de réalité virtuelle afin d'oublier qu'à 64 ans on sera encore devant des mômes.

Nos revendications

Pour SUD éducation, le système transparent de Macron pourrait se résumer à travailler plus pour travailler plus... et regarder baisser les pensions.

Nous revendiquons :

- L'abrogation de toutes les réformes régressives,
- Un taux de remplacement à 75 % des dix meilleures années ou du dernier indice,
- Une durée de cotisation de 37,5 années pour le taux plein,
- Intégration des régimes complémentaires dans les régimes de base en annuités,
- Pas de pension inférieure au smic,
- L'égalité entre les hommes et les femmes au travail comme dans la retraite,
- Départ à 60 ans, à 55 ans pour les métiers pénibles, pas de recul sur les droits acquis,
- Taxation de tous les revenus distribués dans les entreprises, y compris les dividendes,
- Prise en charge de la perte d'autonomie à 100 % par la Sécurité sociale,
- Annulation de la décote,
- Sur-cotisation sociale patronale équivalente à celle d'un taux plein sur l'emploi à temps partiel,
- Maintien des avantages préférentiels pour les femmes tant que l'égalité des salaires et de la prise en charge des enfants n'est pas réalisée, vers la majoration des retraites du niveau des inégalités de salaires constatées,
- Développement des équipements de la petite enfance.



La seule solution...

...c'est la grève générale et le blocage total de l'économie. Jusqu'à la victoire, voire plus si affinité ! Car puisque les gouvernements successifs qui détruisent nos vies ne comprennent que le rapport de force, il est peut être enfin temps de les dégager et d'étendre l'autogestion à l'ensemble de la société.

SUICIDES AU TRAVAIL : LE MINISTRE S'EN BALANCE !

Début septembre 2019, SUD Éducation publiait un 4 pages intitulé "Ne laissons pas le travail nous tuer" pour dénoncer l'organisation du travail et le management pathogène dans l'Éducation nationale². Un mois plus tard, les suicides de Laurent Gatier, Frédéric Boulé et Christine Renon nous ont malheureusement prouvé que cette question est centrale.

Comme le prévoit le Code du travail, l'Éducation nationale se doit en tant qu'employeur de « prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs ». En ce qui concerne Christine Renon, Blanquer n'est même pas capable de reconnaître la réalité pour ce qu'elle est : le suicide d'une agente sur son lieu de travail en raison de ses conditions de travail. Pourtant, Christine Renon établit elle-même clairement les responsabilités de l'administration dans sa dernière lettre. Elle pointe l'autoritarisme, l'infantilisation, l'humiliation, l'intimidation, les pressions hiérarchiques qui affectent le travail des personnels. La souffrance au travail existe bel et bien et touche l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale, tou-te-s exposé-e-s à des conditions de travail pathogènes. Certain-e-s des enseignant-e-s qui subissent l'extrême dégradation de leurs conditions de travail mettent fin à leur calvaire professionnel en s'ôtant la vie.

Cette question de la souffrance au travail ne peut se réduire, comme le clame systématiquement l'institution, à des aspects personnels et privés. Or le ministère, qui a toujours refusé de lâcher des chiffres, se voit aujourd'hui obligé de le faire : pendant l'année scolaire 2018-2019, 58 personnels de l'EN se sont donné la mort. 11 suicides ont par ailleurs été recensés depuis le mois de

septembre 2019³. Les rares fois où le suicide est reconnu comme lié au travail, c'est le fruit d'une lutte acharnée. Car l'action collective permet aussi de construire un rapport de force pour contraindre l'employeur à prendre des mesures de prévention, conformément à la loi. En qualité de militant-e-s syndical-e-s, dans le cas d'un suicide, nous sommes fondé-e-s et légitimes à émettre l'hypothèse que les conditions de travail de la victime peuvent avoir un lien avec son geste, à chercher si cette hypothèse se vérifie ou pas. Mettre en œuvre des actions (enquête, expertise...), ce n'est pas instrumentaliser un suicide, c'est agir dans le cadre de nos prérogatives.

Pire que de la négligence, souvenez vous des mots de la DRH de l'académie de Montpellier en février dernier. Devant des profs forcé-e-s à la reconversion, à la question « Que doit-on faire si les propositions de reconversion ne nous conviennent pas ? », la DRH répond : « Je vais me permettre une réponse avec de l'humour, pensez à l'euthanasie ». La scène se passe au lycée Jean Moulin à Béziers où il y a eu 6 suicides depuis 2012⁴. Et si cette guignole se permet une telle réponse, on ne peut qu'imaginer comment, en privé et en haut lieu, on se gausse de nos vies perdues devant les petits fours et le champagne. Car, rappelons-le, dès 1996, le cahier 13 de l'OCDE préconise publiquement le plan de destruction des services publics, appelé « mesures d'ajustement »⁵.

Suite aux différents suicides ayant eu lieu depuis la rentrée dont celui de Christine Renon, le ministre Blanquer, d'une manière scandaleusement cynique, tente, une fois de plus, d'instrumentaliser la dégradation des conditions de travail des personnels pour justifier son projet de statut de directeur-trice rejeté par les personnels au printemps dernier, alors même que le gouvernement met en œuvre le démantèlement des CHSCT et de la médecine de prévention.

Au fait, comment appelle-t-on des personnes qui dégradent, détruisent, volontairement, jusqu'à pousser au suicide, puis manipulent avec cynisme pour continuer à détruire dans la même logique ? Des pervers manipulateurs ? Des assassins ? Des tueurs en série ?

Pour SUD Éducation, cette manœuvre est inacceptable. La vraie réponse à la dégradation des conditions de travail c'est : créations massives de postes dans les écoles, les établissements et les services administratifs, et augmentation des moyens alloués aux personnels pour exercer convenablement leurs missions. De plus, SUD Éducation revendique des directions d'école collégiales avec une répartition des tâches et une relation de travail horizontale, ainsi que de réels moyens pour une école publique égalitaire, autogérée et émancipatrice qui s'inscrit dans un projet de société solidaire et autogérée. De manière plus générale, SUD Éducation refuse les logiques managériales et milite pour l'auto-organisation des équipes.

3 Chiffres du 6/11/2019 https://www.francetvinfo.fr/societe/education/reforme-du-college/58-suicides-recenses-au-sein-de-l-education-nationale-sur-l-annee-scolaire-2018-2019_3691349.html

4 <https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/herault/drh-academie-montpellier-pensez-euthanasie-si-reconversions-ne-vous-conviennent-pas-1690054.html>

5 <https://www.sudeducation.org/OCDE-Cahier-13-un-plan-de.html>

2 <https://www.sudeducation.org/Ne-laissons-pas-le-travail-nous-tuer.html>

LYCEE 4.0 : ALLO, ALLO M. LE RECTEUR, VOUS NOUS ENTENDEZ ?

« Je n'ai pas rencontré de professeurs qui m'ont fait part de leur mécontentement » déclare Jean-Marc Huart, Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, lors de l'émission *Dimanche en politique*, de France 3 Grand Est le dimanche 13 octobre 2019, à propos du Lycée 4.0.

Et pourtant... des motions et des déclarations en CA, des lycées qui ont obtenu le report d'une année de l'entrée dans le plan Lycée 4.0 à la rentrée de septembre 2019 (Lycée Poincaré de Nancy et le LPO Jean Zay de Jarny), des manifestations (Lycée Claude Gellé d'Epinal, le 11 juin), des débrayages médiatisés (Lycée Callot de Vandoeuvre, le 15 octobre), des communiqués de presse (Lycée Bichat de Lunéville, le 17 octobre), une saisine du CHSCT (Lycée Chopin de Nancy en juin), une rencontre avec le Ministre Banquer impossible (Lycée Loritz de Nancy, le 18 novembre), un collectif qui ne cesse de tirer la sonnette d'alarme depuis plus d'un an (collectif Écran Total, Collectif d'enseignants et de parents d'élèves du Grand Est, pour un usage raisonné et responsable du numérique dans l'éducation : <http://lycee4.0.free.fr>). Ce collectif dénonce la gabegie financière, l'aberration écologique, les difficultés pédagogiques autant que les risques sanitaires que représente ce plan, que ce soit auprès des services de l'Éducation Nationale, auprès du conseil Régional, auprès du Ministère de la Santé, dans la presse régionale et jusque dans une tribune parue dans *Libération*.

Alors, qu'à cela ne tienne, M. le Recteur, nous allons vous « faire part de notre mécontentement » de manière encore plus explicite! C'est vous qui le demandez !

Des formations intersyndicales « École et numérique, s'opposer au plan "Lycée 4.0" : Pourquoi et comment ? » par ville/bassin auront lieu dès janvier : voir notre agenda ci-dessous. Nous présenterons tous les outils mis à disposition des enseignants et parents pour lutter contre le plan Lycée 4.0 : le Registre de Santé et de Sécurité au travail (RSST), la médecine de prévention du rectorat, le CHSCT, rejoindre le collectif Écran Total... et nous réfléchirons à une stratégie d'action par établissement et/ou académique pour lutter contre ce plan lycée 4.0.

Au fait, tu veux organiser une formation sur ton établissement ou dans ton bassin ? Contacte-nous : sudedulor@gmail.com



Faisons-nous entendre !

AGENDA

✓ Les Assemblées Générales de SUD Éducation Lorraine sont les instances décisionnaires du syndicat. Chaque militant.e y a sa place. Les dates 2019/2020 :

Lundi 27/01 – Vendredi 14/02 – Lundi 30/03 – Mercredi 29/04 – Lundi 18/05 – Lundi 8/06 : de 9h à 17h, sur temps de travail avec ASA et convocation.

✓ Des Formations syndicales sont proposées régulièrement par SUD Éducation Lorraine. T'as droit à 12 jours par an sur temps de travail camarade ! En 2019/2020 :

- *École et numérique, s'opposer au plan "Lycée 4.0" : Pourquoi et comment ?* Mardi 21/01 à Nancy, Mardi 28/01 à Sarreguemines, de 14h à 17h. En mars à Thionville et à Épinal (à confirmer).
- *Stage Néo-Adhérent-e-s, découvrir et s'emparer des principaux outils syndicaux*, Jeudi 13/02 à Nancy, MJC des 3 Maisons
- ...

Les dates seront fixées plus précisément prochainement. Pour plus d'infos, n'hésitez pas à consulter le site de SUD Éducation Lorraine ici :

<http://sudedulor.lautre.net/>

Modalités pratiques pour faire sa demande, sur notre site :

<http://sudedulor.lautre.net/spip/spip.php?rubrique77>

éducation SUD Lorraine

J'ADHERE !

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel :

Adresse mail :

Adresse professionnelle :

Catégorie :

Fonction exacte :

Classe Normale

Hors Classe

COTISATION - Barème indicatif selon les moyens de chacun.e, du quotient familial... la question financière ne doit pas être un obstacle :

Salaires net mensuel	Cotisation annuelle	Coût réel après crédit d'impôts de 66%
- de 600 €	6 €	2 €
+ de 600	15 €	5 €
+ de 750	27 €	9 €
+ de 900	45 €	15 €
+ de 1000	54 €	18 €
+ de 1100	64 €	21,33 €
+ de 1200	75 €	25 €
+ de 1300	88 €	29,33 €
+ de 1400	102 €	34 €
+ de 1500	117 €	39 €
+ de 1600	135 €	45 €
+ de 1700	153 €	51 €
+ de 1800	174 €	58 €
+ de 1900	192 €	64 €
+ de 2000	210 €	70 €
+ de 2100	230 €	76,66 €
+ de 2200	251 €	83,66 €
+ de 2300	272 €	90,66 €
+ de 2400	293 €	97,66 €
+ de 2500	315 €	105 €
+ de 2600	340 €	113,33 €
+ de 2700	364 €	121,33 €
+ de 2800	390 €	130 €
+ de 2900	416 €	138,66 €
+ de 3000	443 €	147,66 €
+ de 3100	472 €	157,33 €
+ de 3200	500 €	166,66 €
+ de 3300	17,30 % du salaire mensuel avant impôt	

Paiement par chèque à l'ordre de SUD Éducation Lorraine et adressé à :

SUD Éducation – 4 rue de Phalsbourg – 54000 Nancy

Si vous choisissez de payer en plusieurs fois, envoyez tous vos chèques dès maintenant, tous datés à la date d'adhésion (en indiquant la date d'encaissement souhaitée au dos de chaque chèque).

Si vous souhaitez opter pour le prélèvement automatique, merci de le signaler (n'oubliez pas d'indiquer le montant de votre cotisation !), et de joindre un RIB. Et de cocher :

- Je souhaite régler par prélèvement automatique :
- juste pour cette année en une fois
 - juste pour cette année en fois
 - avec reconduction automatique annuelle

Date : Signature :